

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-798037

IG 5914

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

12111

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

At Ouddadi Mohamed Fakid.

Date de naissance :

04/10/1995

Adresse :

Almoul Chac'h Résidence Fatima Apt 30 El-yab
Bouygues CASABLANCA

Tél. :

0660 75 3272

Total des frais engagés :

0614 868332

384,60

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

25 AVR. 2023

Nom et prénom du malade :

CSUALLI Hassane

Age : 34 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

An-gue

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

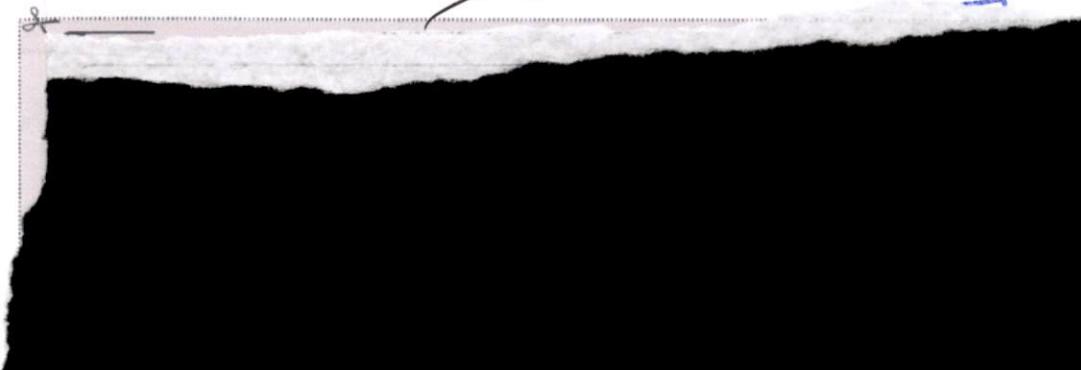
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 14/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :

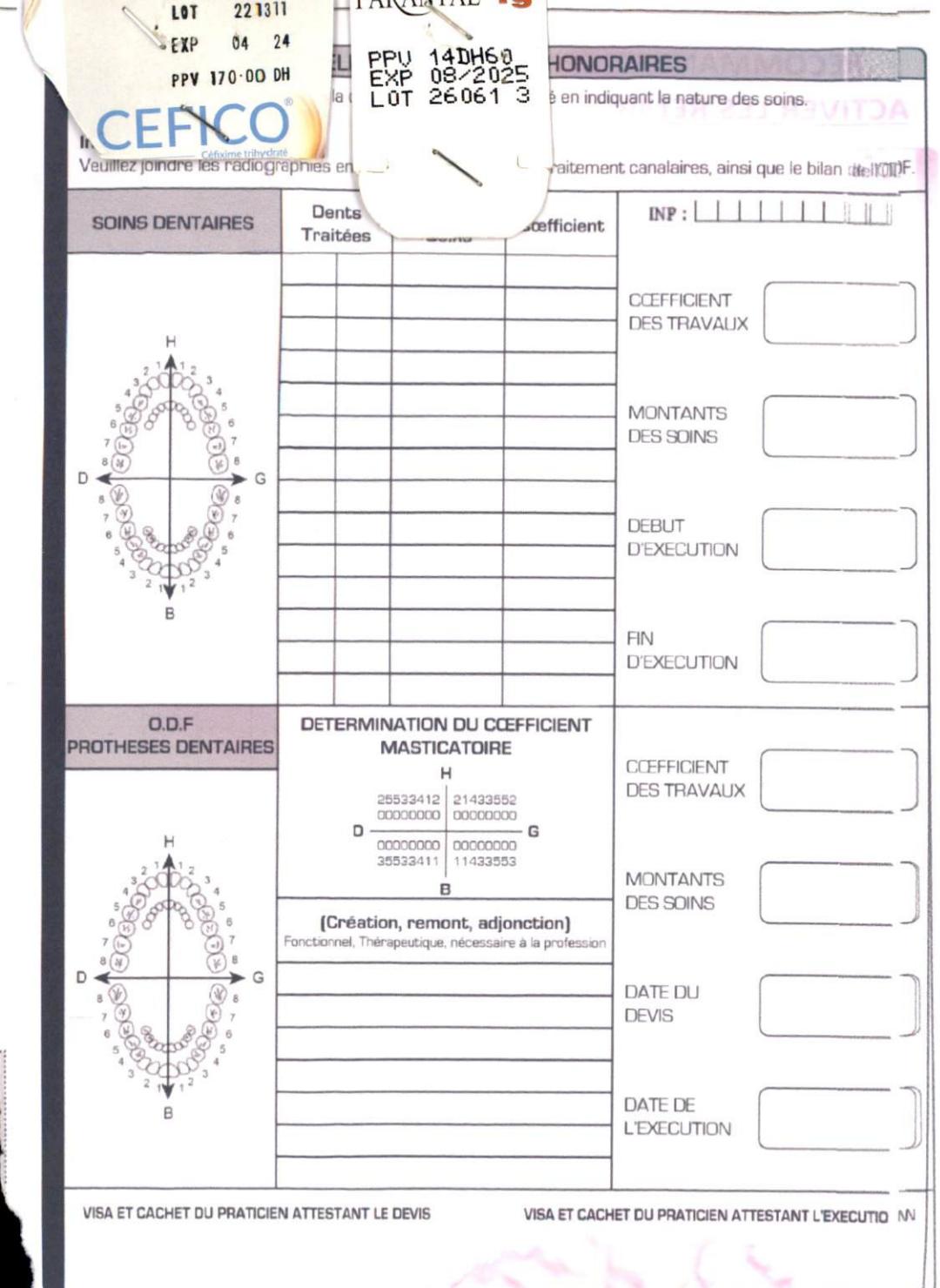


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25 AVR. 2023		1 / 201		INP : 091186192 دكتور العبدالله Hassane SBIOUN Bougouane Casa كفر مدين العبدالله الطب

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
I. B. 112 Bd. Bourgogne 26 02 59 000015 ICE : 002317629 3958	25/04/93	1841.60

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					



docteur Hassane SBIOUT

Ancien Médecin Major de la marine royale
Ancien Médecine au 1^{er} Bataillon Médical Militaire

Chirurgie dermatologique

Echographiste

(Échotomographic doppler couleur abdominale et gynéco-obstétricale)

Traitement de la douleur

Traitement des névroses psychiatriques

Traitement du diabète et de la thyroïde

جراحة الجلد

الشخص بالصدى العام

الفحص بالصدى و الدوبليير الملون

دراسات عليا في علاج كل أنواع الأمراض

علاج الأمراض النفسية

علاج السكري و الغدة الدرقية

الدواء البيضاء ::

SQUALLI Hassane Chiglae

Casablanca, le :

25 AVR. 2023

170,00

Cefico 400 mg/

1 - 5 - 1 4 8

5

1

12,60

Paracetal 1V

181,60

PHARMACIE PORTÉ D'ANFA SARL
Bouchra AIT AYR

197, Bd Bourgogne Casablanca
Tél: 05 22 36 92 59 - RC: 447169
2724699 - ICF: 002312695000015

الدكتور الحسن السبيوي
Doctor Hassane SBIOUT
88, Bd Med El Meknassi Bourgogne Casablanca
شارع محمد المكناسي بورگونی الدار البيضاء
الهاتف: 05 22 26 91 80 شارع محمد المكناسي بورگونی الدار البيضاء
الهاتف: 05 22 26 91 88